

CONDITIONS D'ADMISSION MASTER PEDAGOGIE PROFIL MUSIQUES ACTUELLES

CONCOURS D'ADMISSION : 30 MARS (ENVOI DES VIDÉOS)

Les candidat.e.s, quel que soit leur lieu de domicile ou leur possibilité de se déplacer dans les locaux de la haute école, sont invités à transmettre un enregistrement vidéo du programme selon indications ci-dessous. Aucune audition n'aura lieu dans les locaux de l'HEMU.

PROGRAMME INSTRUMENTAL/VOCAL :

Les candidat.e.s sont invité.e.s à nous faire parvenir un programme de 20-30 minutes par vidéo-enregistrements selon détails ci-dessous :

- 4 morceaux libres pour lesquels le/la candidat.e a fait personnellement œuvre de création seul.e ou collectivement (composition ou ré-appropriation, arrangements - les compositions étant particulièrement appréciées). Il est souhaitable que ces quatre pièces proposent des caractères et de tempos variés. Elles seront présentées dans l'idéal sous forme vidéos de prestation "live" de l'ensemble des participant.e.s et à minima la prestation du/de la candidat.e seul.e devra être en direct sur un seul plan séquence, sans montage ni coupure.
- 2 morceaux au choix dans la liste imposée qui en comporte dix, que le/la candidat.e peut interpréter à l'identique de l'original (dénomination de « cover ») ou se ré-approprier à sa convenance.

Liste des 10 morceaux imposés (en choisir 2) :

1. Musiques afro-américaines : Smoking Out The Window - Bruno Mars, Anderson .Paak, Silk Sonic - <https://youtu.be/GG7fLOmlhYg>
2. Sphère métal et musiques progressives : Papercut - Linkin park - <https://youtu.be/vjVklXsO8Q>
3. Blues, rock et dérivés : Don't Wanna Fight - Alabama Shakes - <https://youtu.be/x-5OX7C026c>
4. Chanson/folk : Time Has Told Me - Nick Drake - <https://youtu.be/G8SmkwS82u4>
5. Sphère hip-hop : King Kunta – Kendrick Lamar - <https://youtu.be/hRK7PVJFbS8>
6. Musiques électroniques : Can't Do Without You - Caribou - <https://youtu.be/BI2Et19vDCM>
7. Musiques du monde en liens avec les musiques actuelles : Sawye (live) - Orchestre National De Barbès - <https://youtu.be/k9kw18DS8FM>
8. Chanson francophone : La nuit je mens - Alain Bashung - <https://youtu.be/4l2xOwixt4k>
9. Chanson pop/electro : Save your tears - The Weekend - <https://youtu.be/XXYIFuWEuKI>
10. Musique de création très récente : Levitating - Dua Lipa - <https://youtu.be/WHuBW3qKm9g>

Le/la candidat.e réalise des vidéos avec les musicien.ne.s de son choix des 2 imposés choisis. Là aussi les prestations sont "live" pour l'ensemble des participant.e.s et à minima celle du/de la candidat.e dans un seul plan séquence sans montage ni coupure.

- Il est fortement conseillé que la totalité des six morceaux présentés par le/la candidat.e ne soient pas joués en solo ou en duo et que le/la candidat.e présente au moins 2 morceaux en formation instrumentale et/ou vocale d'au moins trois personnes.
- Sur l'ensemble des 6 morceaux présentés, au moins 2 doivent être chantés avec paroles.
- Mention spécifique pour les chanteu.r.se.s : une variété de propositions de langues intégrant le français et l'anglais est apprécié.
- Du point de vue du/de la candidat.e, il est important qu'il/elle se mette le plus possible en valeur sur son ou ses instruments voire si cela n'est pas toujours traditionnel pour son instrument, en position de "lead".
- Chaque titre du programme pourra faire l'objet d'une vidéo distincte ; chaque œuvre devra être enregistrée dans son intégralité.
- L'enregistrement doit être réalisé spécifiquement pour la présente session d'admission 2022. Les vidéos issues de concerts publics antérieurs ne seront pas prises en compte. Au début de chaque vidéo, le/la candidat.e donne son nom et son prénom, indique le titre de l'œuvre et mentionne la date du jour de l'enregistrement.
- A l'image, le plan doit être fixe et large, de face (la caméra disposée à l'emplacement habituel du public), le/la candidat.e devant être visible à tout moment et notamment dans l'idéal toutes les parties de son corps utilisées pour jouer de la musique afin de permettre aux membres du jury d'apprécier sa technique gestuelle.
- Les critères d'évaluation sur l'ensemble de ce répertoire sont : le niveau instrumental, les qualités musicales, les compétences du jeu en collectif, la personnalité artistique, la présence, l'originalité, la modernité, l'ouverture stylistique et d'esprit.
- Nous n'exigeons pas que la qualité des vidéos soit professionnelle.
- Si des partitions existent pour les morceaux libres, elles pourront être adressées par le/la candidat.e associées à l'envoi des vidéos.

Les liens des vidéos sont à déposer jusqu'au 30 mars 2022. Les indications relatives à la procédure seront communiquées ultérieurement.